12è ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

4 ET 5 JUILLET | 2019

PARC CHANOT MARSEILLE

Professionnels, institutions, enfants, familles : dans un contexte de plus en plus complexe, chacun, à sa place, a plus que jamais un besoin de repères.

Quels sont pour les uns et pour les autres les repères les plus impérieux à consolider, à construire (voire à déconstruire) ?

Du côté des enfants qui doivent être protégés : repères identitaires, affectifs, juridiques, repères du présent et de l'avenir…
Du côté des adultes qui doivent protéger : sens de l'action, cadre de réflexion et d'intervention, outils, référentiels, études d'impact…

#besoinderepères

Que recouvrent concrètement ces repères, qu'impliquent-ils ? En quoi leur consolidation et leur convergence sont-elles déterminantes pour que les perspectives ouvertes par la loi du 14 mars 2016 s'avèrent réellement prometteuses pour les enfants concernés et porteuses de sens pour les professionnels ? … et que chacun retrouve de la confiance en son action.

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE EN COLLABORATION AVEC L'ODAS

L'Action Sociale FORMATION

ODAS

PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES 12ÈMES ASSISES

> **CÔTÉ PROFESSIONNELS ET INSTITUTIONS**, le constat est paradoxal et signe peut-être une période de bascule. D'un côté, le constat est celui d'un désarroi, d'un malaise profond aux causes multiples dépassant la seule question des moyens face à des besoins de plus en plus diversifiés. Des causes qui ont trait aussi et beaucoup à la question du sens, des cadres et outils de réflexion, d'action, d'évaluation...

D'un autre côté, sur le terrain comme dans les enceintes telles que les Assises, le constat est celui d'une véritable appétence des acteurs de la protection de l'enfance pour aller de l'avant, avec des territoires qui bougent, qui inventent malgré les difficultés… avec un effet booster de la loi de 2016 qui semble redonner un peu de sens. C'est une nouvelle boussole mais qui n'ouvrira de véritables perspectives que si l'on revisite les repères existants ou si l'on fait émerger d'autres repères pour les professionnels et leurs institutions en s'appuyant en priorité sur les attentes des jeunes et des familles.

> **CÔTÉ JEUNES ET FAMILLES,** la perception critique de leur accompagnement évolue assez peu ces dernières années malgré l'implication des différents professionnels, les investissements des pouvoirs publics, les différentes réformes. Encore trop de personnes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance déplorent un parcours de vie très difficile à l'âge adulte. Encore trop de personnes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance témoignent avoir souffert de parcours en protection de l'enfance très chaotiques. Et même lorsque le parcours a été perçu comme globalement positif ou "salvateur" (pour beaucoup d'entre eux,faut-il aussi le rappeler), des manques profonds sont pointés par ces "sortants de l'ASE". Ceux-ci touchent à l'absence ou à la faiblesse d'un certain nombre de repères tout au long de leur accompagnement : repères identitaires, affectifs, juridiques, de situation, de projet, repères du passé, du présent et de l'avenir… Pour les familles en difficulté éducative, un sentiment d'incompréhension, de défiance, de contrôle, prédomine toujours dans les relations avec le travail social. Ce qui rappelle l'importance de développer des démarches de prévention susceptibles d'offrir des repères éducatifs solides et prometteurs, et qui restent aujourd'hui très largement à construire.

Cette consolidation des repères de part et d'autre apparaît d'autant plus indispensable qu'à la difficulté des situations vécues par les jeunes, et à la complexité de la mission de protection de l'enfance, s'ajoutent les effets délétères de certaines caricatures médiatiques qui ne facilitent pas l'appréhension - pourtant indispensable - par la société civile de l'ensemble des enjeux autour de la protection de l'enfance.

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
(EDITION - FORMATION - EVENEMENTS)
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS

EN PARTENARIAT AVEC:

PARTENAIRES MEDIAS :

Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

12 h 30

OUVERTURE DES PORTES ET ACCUEIL CAFÉ

par des jeunes accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse *.

14 h 00

MOT DE BIENVENUE DES ORGANISATEURS

■ **Karine Senghor,** *directrice de L'Action Sociale, organisatrice de l'événement, et* **Didier Lesueur,** *directeur général de l'Odas.*

OUVERTURE DES TRAVAUX

14 h 15

■ **ADRIEN TAQUET**, *secrétaire d'État à la Protection de l'enfance.*

=> Présentation des principales orientations de la stratégie nationale de protection de l'enfance.

SÉQUENCE INTRODUCTIVE

14 h 45
15 h 15

À LA RECHERCHE DU SENS PERDU : UNE QUÊTE PLUS QUE JAMAIS PARTAGÉE

■ **GILLES LIPOVETSKY**, *philosophe, essayiste, auteur de nombreux ouvrages dont "L'ère du vide" (Gallimard, 1983) et "Plaire et toucher. Essai sur la société de séduction (Gallimard), Prix Montyon de l'Académie Française (2 018).*

SÉQUENCE I

15 h 15
18 h 00

> **QUELS REPÈRES POUR LES UNS ET POUR LES AUTRES ? COMMENT EN TENIR COMPTE ?**

Séquence consacrée à l'identification et à l'analyse des principaux repères à construire, consolider ou revaloriser du côté des jeunes accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance, des familles, mais aussi des professionnels qui sont à leur côté. En quoi se rejoignent-ils et peuvent-ils se renforcer mutuellement ? Comment en tenir compte dans les pratiques professionnelles et institutionnelles et dans les politiques publiques qui concourent à la protection de l'enfance ?

15 h 15

L'influence des repères dans les trajectoires des enfants protégés

■ Présentation des principaux constats sur les facteurs influençant les trajectoires des enfants protégés, issus d'une recherche-action réalisée par l'Idefhi avec le soutien de l'ONPE sur les parcours en protection de l'enfance (2018).

par Ludovic Jamet, *chargé de mission qualité à l'Idefhi.*

15 h 30 > Témoignages croisés de jeunes, de parents et de professionnels

Jeunes ayant connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance, parents, professionnels et cadres de la protection de l'enfance expliqueront tour à tour les repères qui leur manquent et en quoi cela nourrit diverses formes de souffrance, de désarroi, de sentiments d'échec ou d'impuissance, qui, si elles ne sont évidemment pas du même ordre selon les places occupées, se rejoignent en de nombreux points. Chacun livrera ensuite son point de vue sur les ressorts d'une meilleure prise en compte de ces repères pour retrouver de la confiance en l'action.

- **Mithu et Barry,** *anciens mineurs isolés, bénévoles à Repairs! 75.*
- **Patrick Lion et José Aguilar,** *de l'Université Populaire des Parents d'Albertville.*
- **Sophie Bouttier-Véron**, *juge des Enfants au Tribunal de Grande Instance de Marseille, membre du comité directeur de l'AFMJF.*
- **Carole Faivre-Chalon,** *chef de service ASE territorialisé, Conseil départemental du Val d'Oise.*
- **Roland Janvier**, *administrateur du Groupement national des directeurs généraux d'association (GNDA), Docteur en Sciences de l'information et de la Communication.*
- **Jean-Marie Vauchez**, *éducateur spécialisé, président de l'Ones.*
- Témoignage vidéo d'une éducatrice familiale de SOS Villages d'Enfants.

- En préambule au témoignage des professionnels : présentation des résultats de l'enquête Odas/JAS sur les Repères et attentes des acteurs de la protection de l'enfance, effectuée comme chaque année à l'occasion des Assises nationales.

par **Marie-Agnès Féret**, *chargée d'études à l'Odas.*

17 h 00 > Comment mieux tenir compte de ces repères ? La réponse des décideurs et grands témoins invités

Aux côtés du Secrétaire d'État à la protection de l'enfance, des élus départementaux livreront leurs préconisations pour que soient mieux pris en compte dans les pratiques et dans les politiques publiques les différents besoins évoqués, tandis qu'une représentante territoriale de l'Éducation nationale livrera son point de vue sur le rôle de l'École dans la production de repères et dans les dynamiques de prévention. Et c'est un grand témoin international qui sera invité à livrer son regard "d'ailleurs" en conclusion de cette première journée.

En présence de **M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État à la Protection de l'enfance.*

- **Frédéric Bierry,** *président de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Départements de France (ADF), président du Conseil départemental du Bas-Rhin.*
- **Alfonso Lara-Montero,** *directeur général du "European Social Network" (ESN).*
- **Claude Roiron,** *directrice académique adjointe des services de l'Education nationale du Nord.*
- **Martine Vassal,** *présidente du Département des Bouches-du-Rhône*.*

CONCLUSION DE LA 1ere JOURNEE

17 h45

- **BORIS CYRULNIK**, *éthologue, neuro-psychiatre, auteur de nombreux ouvrages dont "La nuit j'écrirai des soleils" (Odile Jacob, 2019).*

La suite des séances plénières : le vendredi 5 juillet après-midi > Voir page 6

09 h 00
12 h 00 >

SÉQUENCE 2 : LES ATELIERS

QUELS REPÈRES CONCRETS CONSOLIDER ET COMMENT ?

DÉTAIL DES ATELIERS PAGE 7 ET SUIVANTES

ATELIER 1
Cohérence des parcours : que doit-on rechercher ?

ATELIER 2
Intervention à domicile (de la prévention à la protection) : que doit-on repenser ?

ATELIER 3
Droits de l'enfant et pratiques professionnelles : comment les faire vivre au quotidien ?

ATELIER 4
Participation des jeunes et des familles : quelles nouvelles approches doit-on développer ?

ATELIER 5
Jeunes Majeurs : qu'est-ce qui doit changer et comment ?

ATELIER 6
Protection de l'enfance et santé : quelles coopérations construire urgemment ?

12 h 00
13 h 30

DÉJEUNER

Cocktail déjeunatoire pris dans l'espace Expositions, en partie à l'extérieur.

Le Off des Assises

13 h 30
14 h 30 >

Speed talking, forum participatif, stands…

Au moment du café : temps consacré aux échanges informels entre participants, intervenants, exposants. Vous pourrez au choix assister aux mini-ateliers dits "Speed talking" en dehors du temps de repas proprement dit pour plus de confort dans les échanges ; vous pourrez aussi participer au forum participatif destiné à l'expression de chacun et à l'échange entre pairs ainsi qu'avec les intervenants en marge des temps de conférence ; vous poursuivrez aussi votre découverte des stands et des diverses animations proposé(e)s par les partenaires des 12e Assises.

SÉQUENCE 3

Reprise des travaux en séance plénière

14 h 30
16 h 00 >

LA PROTECTION DE L'ENFANCE VUE PAR LES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : DES REPÈRES À DÉCONSTRUIRE ?

Séquence consacrée à une table ronde pour questionner la vision quasi exclusivement sensationnaliste que livrent les médias de la protection de l'enfance. Si les alertes médiatiques sur les dysfonctionnements du système sont indispensables, lorsque les reportages sont exclusivement tournés sur ce qui dérape et non sur ce qui réussit (dans des conditions par ailleurs souvent discutables sur le plan déontologique) ne dessert-on pas in fine la cause des jeunes accompagnés ? Comment mieux communiquer pour convaincre les médias de parler autrement de la protection de l'enfance ? Quel rôle peuvent jouer d'autres vecteurs d'information (cinéma, web, . . .) ?

Table ronde :

- **Antoine Guélaud**, *journaliste, ancien directeur de la Rédaction de TF1, actuellement directeur des Opérations Spéciales de la chaine, président et co-fondateur du Cercle des médias*.*
- **Maëlle Bouvier**, *managing consultant en secteur public.*
- **Jeanne Herry**, *réalisatrice du film Pupille.*
- **Lyes Louffok**, *auteur de "Dans l'enfer des foyers" (Flammarion et J'ai Lu).*
- **Laurent Puech**, *assistant de service social, formateur, auteur du blog "protections-critiques. org".*
- **Jhon Rachid** , *vidéaste, comédien et humoriste, Youtubeur*.*

Les échanges seront accompagnés de la projection d'extraits du film Pupille de Jeanne Herry et d'un sketch de Jhon Rachid.

16 h 00 > **Conclusion des Assises par Nicole Belloubet,** *garde des sceaux, ministre de la Justice*.*

16 h 20 > **Clôture par un spectacle d'enfants.**

Fin des Assises vers 17h00.

* : Invité en attente de confirmation

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 12e Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par l'Action Sociale (société éditrice du JAS et du BPE et organisme de formation), en collaboration avec l'Odas.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France **(ADF)**
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale **(Actessen)**
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille **(AFMJF)**
- l'Association nationale des assistants de service social **(Anas)**
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux **(Ancasd)**
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles **(Andass)**
- le **CNFPT**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée **(CNLAPS)**
- le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône **(CD13)**
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant **(Cnape)**
- la **Croix-Rouge française**
- le **Défenseur des Droits**
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie **(ANISCG)**
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs **(Fehap)**
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé **(DGCS)**
- le Ministère de la Justice **(DPJJ)**
- le Ministère de l'Éducation nationale **(DGESCO)**
- **Nexem,** organisation professionnelle des employeurs associatifs et des organismes privés non lucratifs du champ médico-social, social et sanitaire.
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance **(ONPE)**
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés **(Ones)**
- **Repairs ! 75 et Repairs ! 94**
- **SOS Villages d'enfants**
- le Syndicat national des médecins de PMI **(SNMPMI)**
- l'Union nationale des associations familiales **(Unaf)**
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité **(Unapp)**
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux **(Uniopss)**

ET LE SOUTIEN DE :

- **l'Addap 13**
- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales **(Apriles)**
- l'Association **A. Retis**
- **l'École de la Protection de l'Enfance**
- **Edile - Formation des élus**
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire **(RENESS)**

ENM ÉCOLE NATIONALE de la MAGISTRATURE

les 12es Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

PARTENAIRES MEDIAS :

- Actualités Sociales Hebdomadaires **(ASH)**
- Le Journal des Acteurs Sociaux **(JAS)**
- Le Bulletin de la Protection de l'Enfance **(BPE)**

LES ATELIERS EN DETAIL >>>>>>>>>>>

6 ateliers - 1 fil rouge :

QUELS REPÈRES CONCRETS CONSOLIDER ET COMMENT ?

Vendredi 5 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Précisions méthodologiques :

>> Les 12e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance proposent 6 ateliers visant à consolider les repères des professionnels, des jeunes et des familles qu'ils accompagnent, par une porte d'entrée concrète en s'appuyant sur la présentation d'outils (Etudes, recherches, méthodes et outils innovant(e)s et d'expériences inspirantes, en veillant à une large expression du public, car les ateliers doivent vous permettre aussi de partager vos expériences.

Chaque Atelier propose :
Pour l'animation : 1 modérateur accompagné de 2 grands témoins (dont, quand cela est possible, une personne ayant été accompagnée dans le cadre de l'ASE ou un parent).
Et la présentation de 3 expériences (ou démarches de recherche) maximum.

>> Le modérateur organise le déroulé de l'atelier et fait circuler la parole en veillant au respect du temps d'intervention de chacun.

>> Les grands témoins sont présents pour enrichir les débats de leur regard, de leur expérience "au fil de l'eau", tout au long de l'atelier. Ils viennent en soutien du modérateur pour lancer le débat, rebondir, reprendre de la hauteur entre des expériences, répondre à des questions du public... Il ne leur est pas demandé d'intervention formelle, mais dans certains cas où ils sont porteurs/acteurs d'une expérience concrète particulièrement significative au regard de la thématique de l'atelier, il peut leur être demandé de la présenter.

>> Les porteurs d'action devront présenter en amont par écrit leur expérience (selon un format simple prédéterminé par l'organisateur) afin de distribuer ce document en amont aux inscrits ce qui permettra non seulement de privilégier dans la présentation de l'action les volets plus opérationnels, mais aussi au public de préparer en amont les questions qu'il souhaiterait poser.

>> Par ailleurs pour veiller à proposer un fil rouge le plus conforme possible aux besoins du public, l'équipe d'organisation proposera à chaque inscrit de spécifier les points qu'il aimerait voir abordés dans l'atelier.

>> Timing : chaque atelier dure 3 heures. Chaque présentation d'expérience ne doit pas dépasser 15/20 minutes maximum hors questions de la salle. Ce qui revient à consacrer environ 60 minutes aux présentations d'expériences, le reste étant consacré aux questions de la salle, au débat avec le public et les grands témoins.

COHÉRENCE DES PARCOURS
QUE DOIT-ON RECHERCHER ET COMMENT ?

ATELIER 1

De quelles données dispose-t-on sur les trajectoires en protection de l'enfance ? Quels enseignements en tirer pour améliorer la cohérence et la stabilité des parcours ? Quelle est la finalité du Projet pour l'enfant (PPE) ? Quelle dynamique construire en amont de la réalisation de l'outil ?.. Quels repères ?

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATEUR :

- **Thierry Arnoux,** *formateur, coordonnateur pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance.*

GRAND TÉMOINS :

- **Anne-Solène Taillardat,** *secrétaire générale de Repairs ! 75.*
- **Valérie Lacour,** *coordinatrice du Tribunal pour enfants d'Aix-en-Provence.*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES

RECHERCHE : Les constats de la recherche-action sur les facteurs influençant les trajectoires dans les parcours en protection de l'enfance, menée par l'Idefhi avec le soutien de l'ONPE.

- **Ludovic Jamet,** *chargé de mission à l'Idefhi et* **Agnès Gindt-Ducros**, *directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.*

EXPÉRIENCE 1 : Dans les Yvelines, une refonte complète de l'offre de services et de l'organisation de l'Aide Sociale à l'Enfance pour améliorer la réponse en protection de l'enfance, avec la création notamment de coordonnateurs de parcours.

- **Céline Blanchard-Sommy,** *responsable du Pôle Protection de l'enfance à la direction Enfance-Jeunesse du Département des Yvelines.*

EXPÉRIENCE 2 : En Charente-Maritime, un nouveau Projet pour l'enfant (PPE) très axé sur la participation des jeunes et de leur famille à son élaboration et son suivi, et une dynamique forte d'implication de l'ensemble des acteurs de la prise en charge.

ATELIER 2

INTERVENTION À DOMICILE (DE LA PRÉVENTION À LA PROTECTION) QUE DOIT-ON REPENSER ?

Pour faire face à la complexification des problématiques des familles, mais aussi des contextes d'intervention, et mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, que doit-on repenser, consolider, développer dans les interventions à domicile, que ce soit en prévention très précoce ou au cours d'une mesure de protection ? Avec quelle finalité ? Quels outils ? Quels autres acteurs ?… Quels repères ?

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATRICE :

- **Marie-Agnès Féret,** *chargée d'études "Protection de l'Enfance" à l'Odas.*

GRAND TÉMOINS :

- **Caroline Prieur,** *responsable de secteur TISF, association Aramis.*
- **Yamina Djanti,** *vice-présidente de l'Adepape de Gironde.*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 : Soutien à la parentalité, prévention, ou encore coopération avec le juge aux affaires familiales en cas de conflits parentaux… : les nouvelles approches développées par le Comité de sauvegarde de l'enfance du biterrois (CSEB), pour répondre aux besoins nouveaux liés à l'évolution des familles et aux avancées de la recherche en ce qui concerne le développement de l'enfant, en amont de toute prise en charge ou dans le cadre d'une mesure d'accompagnement éducatif à domicile.

- **Bernadette Greday,** *directrice du* Comité de sauvegarde de l'enfance du biterrois (CSEB).

EXPÉRIENCE 2 : Le service éducatif en milieu ouvert avec Hébergement (Semoh) proposé par l'association Retis en Haute-Savoie pour agir sur tous les fronts en cas de mesure judiciaire d'aide contrainte : suivi du développement de l'enfant, soutien à la parentalité, activités participatives enfants-familles, mobilisation des ressources de l'environnement et hébergement exceptionnel ou périodique de l'enfant (pour 120 mineurs de 0 à 18 ans)…

- **Mohamed L'Houssni,** *directeur de l'association Retis* **et un professionnel du Semoh.**

EXPÉRIENCE 3 : Une feuille de route et des outils ludiques et interactifs (le Sakamo par exemple) pour travailler différemment avec les jeunes et les familles autour de leurs besoins.

- **Jean-Pierre Thomasset,** *psychanalyste, auteur de nombreux ouvrages, directeur de l'Institut d'études et recherches pour la Clinique de La place (i.e.r.c.p) et* **Fanny Rachet-Charnoz,** *psychologue et formatrice de l'association Pluriels***.**

DROITS DE L'ENFANT ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES
COMMENT MIEUX LES FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN ?

Bien que consacrés par une convention internationale qui fêtera ses 30 ans en 2019, et opposables dans notre système juridique national (avec une reconnaissance très explicite dans la loi du 14 mars 2016), les droits de l'enfant restent encore peu connus de la population, qu'il s'agisse des enfants des parents ou même des professionnels qui les accompagnent. Ces derniers les appréhendent en général davantage comme une exigence globale d'éthique dans leurs pratiques que comme une série de droits concrets à respecter au quotidien. Quels sont ces droits ? Quelles approches et quels outils pour mieux les respecter au quotidien en protection de l'enfance, y compris les droits qui semblent parfois difficiles à concilier avec les contraintes inhérentes au dispositif ? En quoi leur meilleure prise en compte redonne du sens aux interventions, des repères aux uns et aux autres ?

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATEUR :

- **Marc Vanneson,** *délégué général de VersLeHaut, think tank dédié aux jeunes et à l'éducation.*

GRAND TÉMOINS :

- **Jean-Michel Permingeat,** *vice-président du Tribunal de Grande Instance de Marseille.*
- **Geneviève Avenard,** *adjointe du Défenseur des droits, Défenseure des enfants, présidente du Réseau européen d'Ombudsmen des enfants (European Network of ombudspersons for children-Enoc).*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC

EXPÉRIENCE 1 : la co-formation professionnels-jeunes ayant connu un parcours en protection de l'enfance pour faire évoluer les pratiques vers une meilleure prise en compte des droits de l'enfant : l'exemple de la formation proposée par SOS Villages d'enfants, la CNAPE et le CNPFT, avec le soutien du Défenseur des Droits.

- **Sylvie Delcroix,** *conseillère technique chez SOS Villages d'Enfants,* **Vanessa Sedletzki**, *consultante internationale spécialiste des droits de l'enfant et* **Joao Bateka**, *administrateur de Repairs! 75, co-formateur.*

EXPÉRIENCE 2 : "Des droits de l'homme aux droits de l'enfant" : une démarche ludique, interactive et pédagogique proposée in situ aux enfants pour leur expliquer concrètement leurs droits (associations de placement familial notamment) et former également les professionnels qui les accompagnent.

- **Colette Duquesne,** *présidente de l'Association DEI-France, consultante et formatrice CNFPT.*

EXPÉRIENCE 3 : un exemple de démarche au sein d'une Mecs (en cours).

ATELIER 4

PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FAMILLES
QUELLES NOUVELLES APPROCHES DÉVELOPPER ?

Empowerment, pouvoir d'agir des habitants, participation des usagers… quels que soient les termes employés, chacun est désormais convaincu, que quand c'est possible il faut "faire avec" avant de "faire pour" ou à la "place de". Reste que l'approche participative avec les jeunes, les parents, les familles, n'est pas si simple à mettre en place : elle bouscule les places de chacun, les postures, les savoirs-faire, les apprentissages, les habitudes, les certitudes… les repères. Exemples concrets d'approches participatives en prévention comme en protection qui améliorent les réponses, leur impact et leur sens pour chacun.

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATEUR :

■ **Thierry Couvert-Leroy,** *délégué national Enfants & Familles à la direction des métiers et de la formation de la Croix-Rouge française.*

GRAND TÉMOINS :

■ **Paola Milani,** *sociologue, chercheure à l'Université de Padova (Italie), à l'origine d'un programme d'accompagnement de la parentalité très participatif pour prévenir le placement qui associent 2 500 familles (P.I.P.P.I).*

■ **Noëllie Greiveldinger,** *psychologue au conseil départemental des Pyrénées Orientales, membre du réseau croisement des savoirs et des pratiques.*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 : Les conférences familiales une nouvelle approche de consultation et d'implication des familles autour de l'enfant, expérimentée dans le Nord**.**

■ **Fabienne Lemaire,** *directrice du Pôle Protection de l'enfance de la Sauvegarde du Nord et une professionnelle de terrain organisant des Conférences familiales.*

EXPÉRIENCE 2 : "On joue ensemble" à l'école : une démarche portée par les Rased pour jouer, échanger et éduquer ensemble à l'école pour mieux accompagner la croissance de l'enfant. Et qu'ainsi les structures éducatives deviennent un espace habitable par tous ceux qui les fréquentent, enfants et adultes, et que chacun s'y reconnaisse**.**

■ **Maryse Charmet,** *rééducatrice du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (Rased) de Pontcharra (38).*

EXPÉRIENCE 3 : Les Copil'hôtes : le groupe d'expression dans le cadre du placement familial des jeunes 13 à 20 ans de la Fondation Grancher à Chartres**.**

■ *par des jeunes Copil'hôtes et leur éducatrice* **Maëva Dessaux.**

JEUNES MAJEURS
QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER ET COMMENT ?

ATELIER 5

Ces derniers mois ils auront fait entendre leurs voix comme jamais autour des faiblesses bien connues du dispositif de sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance : inégalité des chances dans la construction de son devenir d'adulte, contrats jeunes majeurs insuffisants et prégnance des sorties sèches à 18 ans, parcours d'insertion quasi-inexistants… Les pouvoirs publics ont annoncé diverses orientations dont on ne mesurera qu'ultérieurement les effets. En attendant, les réponses à ces défis dépendent aussi de la mobilisation et de l'inventivité des acteurs de terrain, avec d'ailleurs des résultats d'études d'impact des prises en charge parfois moins négatifs qu'imaginés. Exemples de démarches proactives et créatives qui peuvent contribuer à redonner du sens à la sortie du dispositif de protection de l'enfance et des repères aux jeunes majeurs concernés.

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATEUR :

- **Maryline Vinclaire,** *directrice du Pôle Solidarités au Conseil départemental du Pas-de-Calais, membre de l'Andass.*

GRAND TÉMOINS :

- **Thomas Dubois*,** *directeur de l'Uriopss Champagne-Ardenne*[1] *et* **Léo Mathey,** *président de Repairs ! 75 .*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES

RECHERCHE : Présentation des résultats de l'étude sur les Jeunes Majeurs issus de l'ASE en Moselle sur les facteurs qui favorisent (ou qui bloquent) leur insertion socio-professionnelle et la construction d'un projet de vie. Etude réalisée sur une cohorte de 100 jeunes entre 2016 et 2018 par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de Moselle, l'IRTS et l'Université de Lorraine**.**

- **Carola Ortega-Trur,** *responsable de l'observatoire de l'action sociale départementale et de l'ODPE 57, et* **Frédérique Streicher**, *chercheure, responsable de cette étude.*

EXPÉRIENCE 1 : Le dispositif d'insertion sociale de la Croix-Rouge à Argenteuil (95) vient en aide aux jeunes mineurs et majeurs isolés étrangers avec une approche globale et multi-partenariale pour leurs différentes démarches : de la régularisation des papiers, en passant par l'hébergement jusqu'à la construction d'un véritable projet professionnel.

- **Raphaël Lopez-Muriel,** *directeur adjoint du Dispositif d'Insertion Sociale 95 de la Croix-Rouge.*

EXPÉRIENCE 2 : La coopération entre la protection judiciaire de la jeunesse et le Département de Paris pour la sécurisation des parcours de mineurs non accompagnés et jeunes majeurs suivis dans un cadre pénal et la préparation de leur insertion.

- **Julien Schifres,** *responsable du secteur éducatif jeunes majeurs à la Dases de Paris et* **Sylvie Vella,** *directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris.*

EXPÉRIENCE 3 : Le passeport Malin de l'Adepape du Var, un outil pour aider les jeunes majeurs dans leur quotidien et leur insertion dans la vie active, conçu par les pairs.

- **Marceau Dell Unto,** *président de l'Adepape du Var.*

[1] *qui porte avec le Conseil Départemental, l'ARS et la DDCSPP des Ardennes, une démarche visant à prévenir collectivement les ruptures de prise en charge, "Parcours des jeunes de 16 à 25 ans dans les Ardennes : changeons les pratiques !".*

ATELIER 6

PROTECTION DE L'ENFANCE ET SANTÉ

QUELLES COOPÉRATIONS CONSTRUIRE URGEMMENT ?

Protection de l'enfance et santé : des problématiques qui se croisent en permanence, que l'on se situe dans la prévention avant toute mesure, dans le cadre de mesures éducatives ou dans le cadre du placement. Pourtant les multiples acteurs concernés travaillent encore trop peu ensemble et de manière trop peu coordonnée, occasionnant au pire des manques cruciaux dans les démarches d'accompagnement ou au mieux des interventions en silos juxtaposées, peu efficaces, voire contre-productives, et souvent démobilisantes pour les destinataires de ces actions et les acteurs qui les mettent en œuvre. Exemples de démarches collectives Òorganisées autour de la santé, pas si complexes à mettre en œuvre, qui redonnent de la perspective aux uns et aux autres face à des situations qui semblent parfois inextricables.

> ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

MODÉRATRICE :

■ **Marie-Paule Martin-Blachais,** *directrice scientifique et pédagogique de l'Ecole de la Protection de l'Enfance, auteure du rapport de la démarche de consensus sur "Les besoins fondamentaux en protection de l'enfance".*

GRAND TÉMOINS :

■ **Michel Amiel,** *sénateur des Bouches-du-Rhône, auteur du rapport d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France (Sénat, avril 2017).*

■ **Claude Volkmar,** *directeur général du Creai Auvergne-Rhône Alpes.*

> DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 : **L'institut de la parentalité en Gironde : une démarche inspirante d'action, de coordination, d'information et de formation des acteurs de la périnatalité et de l'enfance, autour du développement psycho-affectif des enfants et de l'établissement des liens précoces qui impacte la construction d'un individu tant dans la période périnatale qu'au cours de sa trajectoire (séparation, perte, placement...).**

■ **Anne-Raynaud-Postel,** *psychiatre, directrice de l'Institut de la parentalité.*

EXPÉRIENCE 2 : **Maltraitance intrafamiliale et abus sexuels : comment mieux repérer, lors de la prise en charge, les victimes de violence sexuelle non formulée : l'expérience du Centre des Buttes-Chaumont pour éclairer décideurs et praticiens confrontés à ces situations.**

■ **Samuel Rassinon,** *thérapeute familial et formateur du Centre des Buttes-Chaumont.*

EXPÉRIENCE 3 : **Violence en institutions, la méthode OMEGA : un programme de formation pluridisciplinaire et interinstitutionnel pour prévenir et gérer l'agressivité des personnes accueillies qui a fait ses preuves au Québec et aujourd'hui en France.** Exemple dans une Unité éducative d'hébergement collectif de la protection judiciaire de la jeunesse**.**

■ **Monique Musso,** *directrice de UEHC de Nice* **et Franck Baldi**, *directeur des missions éducatives à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud -Est .*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

NOUVEAU
Possibilité de s'inscrire en ligne
(Si vous avez l'accord de votre service formation / RH ou autre responsable décisionnaire)
sur
www.lebpe.fr
(voir pop up en page d'accueil ou onglet Assises)

I-INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

BNP PARIBAS — Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

L ACTION SOCIALE
13 BOULEVARD SAINT MICHEL
75005 PARIS

IBAN(1) : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

BIC(2) : BNPA FR PP XXX

	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
RIB(3) :	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)

(1) International Bank Account Number (2) Bank Identifier Code (3) Relevé d'Identité Bancaire

II - MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif normal : 360 € nets par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du vendredi 5 juillet inclus.** (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts). **Tarif dégressif : 320 € nets par participant(e) à partir de 5 inscriptions** dans une même institution. (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCA :

Les 12es Assises nationales de la protection de l'enfance possèdent le statut et l'état de référençabilité dans Datadock de son organisme de formation organisateur « l'Action Sociale».

Datadock

Les 12es Assises nationales de la protection de l'enfance sont donc susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, Uniformation ou adhérent d'un autre OPCA, contactez votre interlocuteur habituel pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette prise en charge.

III - POSSIBILITÉ DE PRÉ-RÉSERVATIONS SANS ENGAGEMENT

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo ou Bilal Oudjama par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com

IV - TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE : L'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par mail à : assises@lejas.com ou marie-jose.lopez@lejas.com - Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

CAS PARTICULIER : Les Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. **Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM**, à la sous-direction de la Formation continue : claire.estevenet@justice.fr qui leur répondra dans la limite des places disponibles.

PRISE EN CHARGE DES ÉLUS : La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec **Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur** du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre **bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS** : Saint-Martin de Fresney, 14 170 L'Oudon, et **adressé par mail au secrétariat des Assises : assises@lejas.com**. Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez Marie-José Lopez au secrétariat des Assises : 01 53 10 24 16.

V - CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.

VI - EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

VII - POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

VIII - ANNULATIONS uniquement par courrier ou **par mail (assises@lejas.com) :**
▸**Reçues avant le 4 juin 2019 minuit** sont acceptées sans frais ▸**Reçues entre le 5 juin et le 16 juin 2019 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ▸**Reçues après le 16 juin 2019 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 4 juin 2019), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.**

▸ Seule la défection pour **maladie** est acceptée sans frais sur présentation d'un **certificat médical impérativement et si cette défection pour maladie a lieu le jour même des Assises jusqu'à 72 heures avant la tenue des Assises. En cas de maladie d'un agent constaté avant les 72 heures précédant les Assises, il doit être remplacé par un collègue. À défaut les frais d'inscription seront dûs.**

▸ **Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais de désistement tels que susmentionnés ou d'absence de dernière minute exonérant du paiement des frais d'inscription.**
Aucune annulation ne sera prise par téléphone.

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

12e Assises nationales de la protection de l'enfance
4 et 5 juillet 2019

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :
L'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

PARTICIPANT : ☐ M. ☐ Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom **en capitales.**

Nom et prénom :.....
Organisme :.....
.....
Service :.....
Fonction :.....
Téléphone :.....
Portable :.....
E-mail :.....
Adresse :.....
.....
Code postal/Ville :.....

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier
CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°. . . ..
CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) : Atelier N°. . . ..

SERVICE FORMATION :
Personne chargée du suivi de l'inscription :.....
.....
Téléphone :.....
E-mail :.....

ADRESSE DE FACTURATION :
Organisme :.....
.....
Service :.....
Adresse :.....
.....
Code postal/Ville :.....

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

Par courrier accompagné de votre règlement à :
L'Action Sociale
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

Pour les administrations, par courrier à l'adresse ci-dessus, ou par mail : assises@lejas.com accompagné d'un bon de commande.

Préréservations :

Possibilité dans certaines conditions de préréserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

Possibilité de s'inscrire en ligne

(Si vous avez l'accord de votre service formation / RH ou autre responsable décisionnaire)
sur
www.lebpe.fr
(voir pop up en page d'accueil ou onglet Assises)

RENSEIGNEMENTS :
www.lebpe.fr ou www.lejas.com
L'Action Sociale
Maria Lillo
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 12èmes Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019 au Parc Chanot à Marseille. L'accueil débutera le jeudi 4 juillet dès 12h30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12h30 et 13h50 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le jeudi – uniquement le vendredi).
Les travaux commenceront à 14 heures précises et se termineront à18 heures. Le vendredi les travaux débuteront à 9 h 00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h00 et 14h30 pour permettre aux participants de déjeuner sur place et de participer aux echanges proposés dans le cadre du Off des Assises (voir programme).

LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au Parc Chanot de Marseille (Palais des événements et Palais des Congrès) dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable. Adresse : Rond Point du Prado,13008 Marseille.

ACCES

EN VOITURE

3 autoroutes reliant l'Espagne, l'Italie et l'Europe du Nord passent par Marseille : A7, A55 et A50.
Liaison directe des autoroutes Littoral A55 et Est A50 par le Tunnel Prado Carénage et le Tunnel Prado Sud avec un accès rapide devant Marseille Chanot.
1800 places de parking dans Marseille Chanot.
Tarif journée : 5€ ou 6€ selon période (espèces,CB).

EN MÉTRO

Le Parc Chanot est accessible en métro direct de la Gare Saint-Charles (TGV)
De la Gare Saint Charles à Marseille Chanot : ligne 2 - direction Sainte Marguerite Dromel – 5 stations sans changement – **Arrêt : Rond Point du Prado**

Du Vieux port à Marseille Chanot : ligne 1 - direction La Fourragère , changement à Castellane puis ligne 2 direction Sainte Marguerite Dromel – Arrêt : Rond Point du Prado

Bus n° 19-21-22-23-41-44-45-72-83 : Arrêt : Rond Point du Prado

EN BUS

Si vous arrivez par l'aéroport : une navette express relie l'aéroport Marseille Provence et la gare Marseille St Charles, toutes les 15 minutes. Tarif : 8 €
Taxis : service de taxis Aéroport / Marseille (environ 50 € le trajet – 60€ de nuit)
Réservez votre voiture par téléphone : 04 42 88 11 44 - Téléphone de la station : 04 42 14 24 44
www.taxis-aeroport.com

HÉBERGEMENT

Même si la ville de Marseille propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.
Sur le site www.assises2019hebergement.com vous trouverez un certain nombre d'hôtels qui proposent des tarifs négociés spécialement pour les participants des Assises (par le prestataire Mathez travel).
Mais ce site n'étant pas exhaustif, vous pouvez aussi consulter : www.marseille-tourisme.com
et tous les sites habituels : www.trivago.com, www.booking.com, www.airbnb.fr, ...

RENSEIGNEMENTS :
Maria Lillo : assises@lejas.com
www.lebpe.fr
Tél : 01 53 10 24 10

NOUVEAU
Possibilité de s'inscrire en ligne
(Si vous avez l'accord de votre service formation / RH ou autre responsable décisionnaire)
sur
www.lebpe.fr
(voir pop up en page d'accueil ou onglet Assises)